



GT Annexe 3 – Réunion 1

–

IDEX Université de Toulouse

21 décembre 2012

1. Participants

Noms et prénoms	Etablissement
Lucien RAPP	UT1
Jean-Gabriel SORBARA	UT1
Sébastien POUGET	UT1
Cécile CHICOYE	UT1
Bruno SIRE	UT1
Philippe DEBAECKER	Toulouse II
Pierre MORET	Toulouse II
Antoine POUNT	Toulouse II
Jean-Michel MINOVEZ	Toulouse II
C. DELPOUX	UPS
Bertrand MONTHUBERT	UPS
Olivier SIMONIN	INP
Philippe ANSON	INP
Joseph GERGAUD	INP
Béatrice GUINARD	INP
Didier MARQUIS	INSA
Christophe CHASSOT	INSA
Xavier MARIE	INSA
Bernard BOURRET	INSA
Pierre STOECKLIN	INSA
Frédéric THIVET	ISAE
Michel MONCHAL	Mines Albi
Michèle MARIN	INRA
Carine DESAULTY	CNRS
Marie-France BARTHET	PRES
Pierre AIMAR	PRES
Clément VARENNE	PRES
Jean-Luc ROLS	PRES

Co-animateurs : Bruno SIRE, Olivier SIMONIN

2. Rappel de l'ordre du jour

La première réunion du groupe de travail Annexe 3 s'est articulée autour de 3 objectifs :

- Présenter les différents éléments constitutifs de l'Annexe 3
- Définir une méthodologie d'élaboration des tableaux financiers
- Définir le mode de collecte des éléments chiffrés dans les établissements.

Afin d'illustrer ce qui est attendu par l'Etat dans cette annexe, les Annexes 3 des IDEX Saclay et Aix-Marseille (AMIDEX) ont été présentées et distribuées aux participants au groupe de travail.

3. Compte rendu de la réunion

L'Annexe 1, signée avec l'Etat le 19/12 présentait déjà un premier draft des éléments financiers attendus, en proposant une première ventilation de la dotation IDEX entre les différents programmes (cf. tableau ci-dessous).

Ventilation de la dotation de l'IDEX par programmes (en pourcentage de l'enveloppe quadriennale)

Nom du programme ou de l'action	Part des programmes dans la dotation IDEX hors LABEX, IDEFI et frais généraux
Chaires	32%
Équipements	13%
ATS	13%
Émergence	6,5%
Transversalité	3%
Accueil des nouveaux entrants	6,5%
Formation : École des Docteurs	6,5%
Formation : autres programmes	8%
Vie de campus	6,5%
International	5%

Ce premier travail reste néanmoins insuffisant au regard des exigences de l'Etat, qui demande à voir apparaître les tableaux 2 à 7 du document de soumission initial (détaillés ci-dessous) actualisés au regard de l'évolution de la dotation de l'Etat et dans le cas toulousain des modifications apportées lors processus de concertation de site. Ce tableau ne fait pas

non plus apparaître la contribution des établissements aux projets de l'IDEX. 6 tableaux sont donc à construire :

- **Tableau 2** : Dotation obtenue en capital
- **Tableau 3** : Présentation des ressources et dépenses du périmètre d'excellence de l'IDEX sur 4 ans
- **Tableau 4** : Présentation des ressources et dépenses des autres Actions de l'IDEX sur 4 ans
- **Tableau 5** : Budget total de l'UT sur 4 ans (ressources et dépenses, présentant l'apport des partenaires)
- **Tableau 6** : Répartition des dépenses par nature (investissement, fonctionnement, RH) sur 4 ans
- **Tableau 7** : Répartition des dépenses par Action sur 4 ans (faisant apparaître les aides demandées au titre de l'IDEX et l'ensemble des ressources mobilisées pour les actions du projet).

Notons que ces tableaux doivent faire apparaître les fonds fléchés vers l'ensemble des objets Investissements d'Avenir (LABEX, IDEFI, SATT, IRT...).

Dans le cas toulousain, le découpage en deux tableaux périmètre d'excellence/autres actions de l'IDEX n'est plus pertinent.

3.1 La contribution des établissements aux programmes de l'IDEX

Les animateurs ont proposé une démarche d'élaboration de ce premier tableau en trois temps :

1. Choix d'un mode de calcul et définition d'une méthode de collecte des informations
2. Collecte des éléments dans les établissements
3. Agrégation des éléments financiers dans les tableaux financiers finaux

Le choix du mode de calcul constitue un élément fondamental, dans la mesure où plusieurs conceptions de la contribution des établissements peuvent être proposées. En effet, la méthodologie choisie lors de la rédaction du dossier UNITI est radicalement différente des partis pris des porteurs des projets IDEX Saclay et Aix-Marseille, qui ont inclus lors de l'évaluation de la participation des établissements les salaires des chercheurs et personnels qui seront mobilisés dans les programmes. Ce choix méthodologique explique ainsi les différences d'ordres de grandeur entre les maquettes financières Aix-Marseille/Saclay et le projet initial UNITI.

Le mode de calcul utilisé par les porteurs du projet AMIDEX (présenté ci-dessous) a été considéré comme pertinent par l'ensemble des participants, qui ont validé l'utilisation de ce modèle pour le calcul des éléments financiers.

Mode de calcul proposé dans le projet AMIDEX

L'Université d'Aix-Marseille (AMU), l'école Centrale de Marseille (ECM) et l'Institut d'Etudes Politiques (IEP d'Aix-en-Provence) se sont engagés à soutenir tous les projets IA labellisés et portés par leurs unités de recherche, souvent communes et mixtes avec les organismes.

*Sous réserve du maintien des dotations récurrentes de l'Etat dans le cadre de leurs contrats pluriannuels, leurs apports respectifs au projet A*MIDEX concernent la garantie pérenne des moyens récurrents de ces unités qui se déclinent en :*

- Masse salariale des unités maintenue
- Dotation de fonctionnement et d'équipement des unités maintenue selon le contrat pluriannuel (2012-2017)

Par ailleurs ces établissements s'engagent à flécher, le cas échéant, des moyens supplémentaires nécessaires à la réalisation des projets IA où ils sont impliqués et qui correspondent à leurs priorités en recherche et en formation et ceci dans la limite de leurs possibilités. En fonction de ces principes, nous avons réparti les ressources mobilisées des partenaires dans les tableaux 2 à 7 d'une manière globale en suivant la répartition moyenne constatée pour ces établissements lors de l'exécution des projets contractuels (65% pour les RH, 13% pour l'investissement et 22% pour le fonctionnement).

Cette méthodologie va bien entendu être réécrite au regard des spécificités du site toulousain (ainsi la répartition 65/13/22 sera réévaluée après agrégation des estimations fournies par chaque établissement).

De premières modifications ont déjà été apportées par les participants :

Première proposition de mode de calcul des éléments financiers pour l>IDEX Toulouse (inspiré de la démarche AMIDEX)

*Sous réserve du maintien des dotations récurrentes de l'Etat dans le cadre de leurs contrats pluriannuels, **les apports des établissements aux projets portés par l>IDEX** concernent la garantie pérenne des moyens récurrents de ces unités qui se déclinent en :*

- Masse salariale des unités maintenue
- Dotation de fonctionnement et d'équipement des unités maintenue selon le contrat pluriannuel (2012-2017)

***Par ailleurs les établissements s'engagent à flécher les moyens supplémentaires nécessaires à la réalisation des projets IA où ils sont impliqués** et qui correspondent à leurs priorités en recherche et en formation et ceci dans la limite de leurs possibilités.*

Afin de construire ce premier tableau, les participants au groupe de travail ont élaboré et validé une feuille de route en 3 étapes :

1. Evaluer l'apport complémentaire des établissements :

Pour ce faire, il faut décliner projet par projet (ATS, Emergence...) quelle est la typologie d'intervention des établissements. Ainsi les établissements doivent donc :

- se positionner sur les programmes qu'ils souhaitent co-financer
- détailler pour chaque projet la nature de cette contribution (en termes de ressources humaines, de frais de fonctionnement et d'investissement...)
- estimer la hauteur de ces financements et déterminer un « coefficient multiplicateur ». Par exemple, si l'IDEX finance un projet à hauteur de 1 M€ l'établissement XX financera à hauteur de 4 M€.

2. Déterminer une typologie commune de l'apport des établissements

Les estimations de chaque établissement seront agrégées afin d'établir une typologie commune par programme, précisant pour chaque programme la nature et le total de la contribution des établissements, sous forme de moyenne.

3. Evaluation de la contribution de chaque établissement

Les sommes par établissements seront calculées selon une clé de répartition qu'il reste encore à définir.

3.2 Le montant des budgets alloués à chaque programme

Alors que les programmes de l'Action Recherche ou l'Ecole des Docteurs ont été définis précisément dans l'Annexe 1, les programmes des Actions Formation, International et Vie de Campus ont encore besoin d'une clarification préalable à un premier chiffrage de leur budget.

Afin de mener ce travail en amont de définition des types d'actions souhaitées collectivement, 5 sous-groupes de travail vont être mis en place, avec une personne « pilote » (voire deux) qui rassemblera les contributions des participants éventuels :

- **International** : Laurent Grosclaude
- **Ecole des Docteurs** : Pierre Aimar
- **Formation** : JL Rols
- **Vie de Campus** : Clément Varenne
- **Accueil des nouveaux entrants** : Jean-Gabriel Sorbara + Bertrand Raquet

Les participants ont souligné que des éléments ont déjà été réalisés avec des fiches A4 par programmes qui peuvent être actualisées et réutilisées, en fonction des modifications et des compléments apportés lors de la rédaction document delta.

NB : certains éléments peuvent être écrits et partagés en interne pour faire avancer la réflexion, sans que cela soit transmis ou contractualisé avec l'Etat. Le GT4 a ainsi souhaiter que des jalons et des indicateurs « internes » soient définis pour un meilleur pilotage de l'Etat, sans qu'il y ait une quelconque contractualisation avec l'Etat.

A l'heure actuelle, il paraît prématuré de déjà songer à l'estimation de la part de l>IDEX au niveau des programmes.

4. Relevé de décision pour la suite de la démarche

- La deuxième séance du GT Annexe 3 a été reportée au 15 janvier de 8h30 à 12h30.
- **Evaluation de l'apport complémentaire des établissements :**
 - D'ici à la seconde réunion, chaque établissement doit avoir effectué le travail d'estimation de leur apport complémentaire présenté plus haut pour les programmes de l'Action Recherche et Ecole des Docteurs (pour rappel, il s'agit d'estimer la nature de ce soutien et d'évaluer les montants financiers mis en jeu afin de faire émerger un coefficient multiplicateur). Les premières estimations de l'apport complémentaire de chaque établissement doivent être transmises aux animateurs du groupe de travail d'ici au 14 janvier au matin.
 - Une liste des différents programmes sera envoyée aux établissements, avec une colonne afin d'y faire apparaître l'apport des établissements
 - L'apport complémentaire des établissements sur les programmes Formation, Accueil des nouveaux entrants, Vie de campus et International ne pourra être évalué qu'une fois le travail de clarification des programmes, mené par les sous-groupes de travail, achevé.
- **Estimation des budgets des programmes :**
 - D'ici au 14 janvier, les sous-groupes de travail doivent avoir effectué la réactualisation et la clarification des programmes des Actions Formation, Vie de Campus et International, avec une première estimation de leurs budgets

Certains points restent encore à préciser d'ici à la seconde séance du groupe de travail, dont en particulier :

- L'intégration d'éventuels financements extérieurs dans les tableaux financiers de l>IDEX (par exemple le programme Equipements a vocation à être financé par des partenaires économiques). Le dossier initial faisait par ailleurs apparaître des financements industriels sur les plates-formes technologiques.
- La mobilisation des collectivités territoriales afin d'envisager un abondement des collectivités sur les différents programmes.



- L'intégration du contrat quinquennal du PRES (à voir par les porteurs de ligne selon les actions concernées).